

19.1 : CATEGORIE U14

- FILLES et GARCONS nés en 2003 et 2004

19.1.1 : CALENDRIER COURSES NATIONALES

- **Journée de sélection nationale pour courses TOPOLINO ET POKAL CUP :**
 - **VALLOIRE** : mercredi 1^{er} février 2017
 - ⇒ 3 Manches GS 3 Manches SL
- **CHAMPIONNATS de France U14 "BEN'J" GS/SL/SG TROPHEE CAISSE D'EPARGNE-LANGE-ANDROS**
 - **ISOLA 2000** 14 au 17 mars 2017 -
 - ⇒ GS SL SG
- **COQS D'OR :**
 - **MEGEVE** 29 mars au 1er avril 2017
 - ⇒ 29 et 30 mars : Epreuves de pré qualification et de qualification GS
 - ⇒ 31 mars et 1^{er} avril Finale : GS/SKIER CROSS/PARALLELE
 - Détails : Voir règlement spécifique du Coq d'Or

19.1.2 : CALENDRIER COURSES INTERNATIONALES

- 25 au 28 janvier 2017 : TROFEU BORRUFU (Vallnord-Arcalis-AND) Participation des comités sur demande.
- 9 au 12 février 2017: POKAL CUP (Sokfja-Loka-SLO) Sélection nationale
- 9 au 11 mars 2017: TROFEO TOPOLINO (Folgaria ITA) Sélection nationale
- 24 au 26 mars 2017 : YOUNG FIS CITIZEN CUP (Pra Loup-Le Sauze) Participation coureurs à statut citoyen
- 6 et 7 avril 2017 : MEMORIAL H.SCARAFFIOTI (Val d'Isère-FRA) Qualifications 4 et 5 avril
- **Qualifications courses internationales :**
 - Voir ci après le règlement spécifique de la journée nationale de sélection pour les courses internationales TOPOLINO et POKAL CUP.
 - **Prise en charge**
 - Plus de prise en charge des frais d'hébergement pour la TOPOLINO.
 - POKAL : 6 coureurs et 2 entraîneurs pris en charge par l'organisation.
 - Hébergement coureurs et entraîneurs supplémentaires répartis entre les 10 coureurs présents.
 - Frais de déplacements à la charge des clubs.
 - **Documents officiels :**
 - Les coureurs doivent être en possession :
 - 1- De leur licence compétiteur valide pour la saison en cours.
 - 2- Pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport
 - 3- Formulaire d'autorisation de sortie du territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
 - 4- Photocopie du titre d'identité du parent signataire (Décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale)

- 5- D'une autorisation parentale ou du représentant légal pour les contrôles anti-dopage nécessitant une technique invasive (prélèvement sanguin notamment)
 - 6- De la déclaration des athlètes signée par les parents pour pouvoir participer à des compétitions internationales enfants FIS.
- Pour tout renseignement prendre contact avec : Pierre BORNAT
Responsable Programme National Jeunes (Tél. : 06 98 83 86 75)

19.2 : CHAMPIONNATS DE FRANCE U14 'BEN'J'

19.2.1 : QUALIFICATIONS ET INSCRIPTIONS :

- Ces épreuves sont ouvertes aux coureurs FILLES et GARCONS nés en 2003 et 2004, licenciés et sélectionnés par leurs comités régionaux.
- Les inscriptions devront parvenir impérativement par fax ou Email 48 heures avant le 1^{er} comité de course à l'adresse mail figurant sur le programme.
- Les renseignements suivants doivent impérativement figurer sur la feuille d'inscription : Numéro de code FFS, année de naissance, nom, prénom, club.
- En cas d'organisation répartie sur plusieurs stations, les Comités Régionaux sont priés de faire parvenir leurs inscriptions à chaque station organisatrice.
- Si lors d'une épreuve du Championnat de France, un coureur étranger est vainqueur, il recevra une coupe.

19.2.2 : QUOTAS DE PARTICIPATION

COMITES	QUOTAS – Chpts de France U14 'BEN'J'		QUOTAS - COQ D'OR (par catégorie) U12 – U14	
	GARCONS	FILLES	GARCONS	FILLES
AP	12	12	8	8
AU	2	2	2	2
CA	5	5	5	5
CO	-	-	-	-
DA	12	12	7	7
MB	35	35	20	20
MJ	4	4	4	4
MV	5	5	4	4
PE	5	5	3	3
PO	3	3	3	3
SA	40	40	20	20
GIRSA	2	2	3	3
CLUB ORG	1	1	1	1
CIT	2	2	1	1
AND	2	2	2	2
ESF	Sur demande	Sur demande	-	-
TOTAUX	130	130	83	83

Rappel : Ces quotas sont valables pour l'accès à la finale du Coq d'Or en U12 et U14

19.2.3 : GESTION DES QUOTAS ET REMPLACANTS

- Les remplaçants ne sont pas autorisés pendant les épreuves (sauf exception en cas de blessure ou de maladie sur place)
- Les Comités Régionaux dont le total des quotas Filles et Garçons est égal ou inférieur à 13, pourront modifier leur répartition Filles et Garçons de deux places, à condition de rester dans leur quota total. Cette modification devra être signalée au plus tôt, au délégué technique de la FFS qui en informera les organisateurs.
- Exemple :
Un comité ayant 6 places en Filles et 6 places en Garçons pourra aligner :

7 G + 5 F	7 F + 5 G
8 G + 4 F	8 F + 4 G
- Les comités membres du GIRSA seront représentés officiellement par une seule personne lors des réunions de chefs d'équipes. Le nom de cette personne devra être communiqué en temps utile au DT FFS par le responsable sportif du GIRSA.

19.2.4 : PARTICIPATION DE COUREURS ETRANGERS

- La participation de coureurs d'**ANDORRE**, de **MONACO** ou autres nations est soumise à une demande officielle de leur fédération auprès de la Direction Technique Nationale.

19.2.5 : ORDRES DE DEPART

- Tirage au sort à la mêlée de 1 à 120 selon le nombre d'inscrits pour le SG.
- Nouveau tirage au sort pour le SL ou le GS avec ordre des départs suivant :

Epreuve Slalom	Manche 1	de 1 à 120
	Manche 2	de 120 à 1
 Epreuve GS	Manche 1	de 60 à 1 / de 120 à 61
	Manche 2	de 61 à 120 / de 1 à 60

- Les coureurs n'étant pas classés à l'issue la 1^{ère} manche (abandons ou disqualifiés) sont autorisés à prendre le départ de la seconde manche.

19.2.6 : MATERIEL TECHNIQUE

- Utilisation de la même paire de ski pour le GS et le Combi Race (Les skis d'échauffement sont autorisés)
- Taille des skis limitée à **205** cm pour le SG
- En cas d'épreuve de saut : utilisation au choix de skis de SG ou de GS.
- 2 sauts, le meilleur est retenu.
- Taille minimale des skis pour toutes les disciplines : 130 cm
- | | |
|--|------|
| Epaisseur ski-interface-fixation pour tous | 50mm |
|--|------|
- Le port d'une protection dorsale, homologuée et adaptée à la taille du skieur est obligatoire pour toutes les compétitions nationales quelle que soit la discipline.
- Préconisation sur l'utilisation des farts :

A- Recommandation :

La Commission Nationale du Ski Alpin pour des raisons économiques, environnementales, et liées à la santé des utilisateurs, recommande de ne pas utiliser de farts hautement fluorés (HF) dans les catégories U12, U14 et U16 lors d'épreuves de niveau national ou régional.

B- Interdiction :

L'application sur le terrain lors d'une compétition de tous produits destinés à améliorer le glissement des skis est interdite pour ces catégories, exception faite des épreuves de vitesse.

L'affûtage, le raclage et le brossage des skis sur le terrain restent autorisés.

C- Sanctions :

Toute infraction constatée par le jury, même après la course, pourra entraîner une sanction sportive (amende, disqualification, exclusion).

19.2.7: DESIGNATION DES TRACEURS

- Le DT FFS désignera les traceurs pour l'ensemble des 1^{ères} manches en accord avec le club organisateur.
- Les traceurs des 2nd manches désignés par leur coordonnateur de région seront tirés au sort, exclusion faite des entraîneurs du comité organisateur.

19.3: CLASSEMENT GENERAL U14

- Un classement général sera établi avec prise en compte des points CM des 3 courses des BEN'J.
- Coefficient 0,5 aux manches et coefficient 1 pour le classement total des 2 manches. Le vainqueur d'une manche se verra donc attribuer 50 points et le vainqueur de la course se verra attribuer 100 points.
- **Participation au classement général des BEN'J :**
Les coureurs étrangers ayant participé aux différentes étapes des BEN'J figureront dans le classement général à la condition qu'ils soient licenciés dans un club affilié à la FFS.

19.4: PROGRAMME JEUNES FFS

- Les X premières Filles et les X premiers Garçons du classement général U14, sont invités à participer aux camps d'entraînement du Programme Jeunes FFS.

CAHIER DES CHARGES ORGANISATEURS CHAMPIONNATS DE FRANCE U14 'BEN'J'

ARTICLE 1 : APPELLATION

« CHAMPIONNATS de FRANCE U14 'BEN'J' » TROPHEE CAISSE D'EPARGNE-LANGE-ANDROS »

- Quelle que soit l'utilisation (orale, visuelle, écrite), les termes ci-dessus ne pourront être dissociés et se présenteront (à l'écrit) sous une police, un corps et une couleur identiques.
- ⇒ La CAISSE D'EPARGNE et la Société LANGE bénéficie de l'exclusivité des termes "sponsor officiel" ou "partenaire officiel" du Championnat de France U14.

ARTICLE 2 : CATEGORIES CONCERNEES

- Les jeunes filles et jeunes garçons de la catégorie U14.

ARTICLE 3 : BUTS

- Proposer aux jeunes skieurs de cette catégorie une confrontation nationale dans différentes disciplines (SG-GS-SL-CA-CS-P)

ARTICLE 4 : PARTENAIRES DE L'EVENEMENT

- La CAISSE D'EPARGNE DES ALPES, la société LANGE et la société ANDROS, sont les partenaires officiels du Championnat de France U14.
- L'organisateur reste libre de négocier des partenariats à l'exclusion de toutes autres sociétés concurrentes aux partenaires officiels.

Dossards

- Pour chaque étape, deux jeux de 140 dossards chasubles + dossards ouvriers répartis sur des portes dossards numérotés seront fournis en prêt par les partenaires.
- Pour les podiums, les 3 premiers coureurs devront porter les dossards du partenaire officiel.

ARTICLE 5 – CEREMONIES DE REMISE DES PRIX

- Au minimum une cérémonie de remise des récompenses suivie du verre de l'amitié, doit être organisée durant le Championnat de France au cœur de la station ou du village en fin d'après-midi ou en soirée afin de donner à cet événement un caractère festif et convivial.
- Lors de cette remise des récompenses la présence visuelle des partenaires CAISSE D'EPARGNE et LANGE est obligatoire.

ARTICLE 6 – CLASSEMENTS TROPHEES DOTATION

- Des classements individuels H et D seront établis pour chaque épreuve.
- Les logos CAISSE D'EPARGNE et LANGE doivent figurer sur les listes de départs et de résultats.

- Pour homogénéiser les trophées pour tous les Championnats de France, ceux-ci seront fournis par la FFS et refacturés à l'organisateur.
- La Société LANGE remettra aux 5 premiers de chaque épreuve un lot ainsi qu'un cadeau souvenir à chacun des participants.

ARTICLE 7 – PREPARATION et MISE A DISPOSITION DES PISTES/MATERIEL

- Le Comité d'organisation est TENU de proposer à tous les participants, la possibilité de faire du ski libre sur la piste de compétition du super G avec tirage au sort par comité ainsi qu'un horaire défini par comité.
- Pour la journée d'entraînement et pour les compétitions, les remontées mécaniques donnant accès aux pistes de course seront gratuites. Le volume journalier de gratuités à prévoir est de 400 forfaits/Jour. (Coureurs et entraîneurs)
- Les épreuves doivent se dérouler sur des pistes bénéficiant d'un enneigement artificiel
- Certaines épreuves (Combi race ou SG) nécessitent un modelage de la piste à l'aide d'engins de damage dont l'organisateur doit pouvoir disposer en accord avec les services des pistes concernés.
- Pour l'épreuve de Combi Race : 1 reconnaissance, 1 entraînement, 1 course.
- Pour l'épreuve de saut : 1 saut d'essai puis 2 sauts de concours. (On retiendra le meilleur des 2 sauts).
- Pour les épreuves de SL, utilisation obligatoire de grands piquets pour les deux manches. Préférence Ø 25mm/maxi = Ø 27mm

ARTICLE 8 - COUVERTURE MEDIATIQUE

- Le Dauphiné Libéré soutient et parraine cet événement afin que celui-ci soit diffusé le plus largement possible.

ARTICLE 9 – ENGAGEMENTS DE LA FFS

- La promotion à l'échelle nationale sera assurée par le service Promotion/Communication de la Fédération Française de Ski et Le Dauphiné Libéré.
- La Fédération Française de Ski assurera également l'acheminement des dossards et des banderoles auprès de l'organisateur.
- Une subvention de 2000 € sera versée par la CAISSE D'EPARGNE DES ALPES à l'organisateur des Championnats de France U14 "BEN'J"

ARTICLE 10 – PRISES EN CHARGE

- Les frais de déplacement du DT sont pris en charge par la FFS et ses frais d'hébergement par l'organisateur.

19.3 SELECTION pour courses TOPOLINO ET POKAL CUP

19.3.1 : CATEGORIE U14

- FILLES et GARCONS U14

19.3.2 : EPREUVES DE SELECTION TROFEO TOPOLINO et POKALCUP

- 3 Manches GS 3 Manches SL
- Pour tous renseignements prendre contact avec : Pierre BORNAT
Responsable Programme Jeunes (Tél. : +33 6 98 83 86 75)

19.3.3 : QUALIFICATIONS ET INSCRIPTIONS

- Ces épreuves sont ouvertes aux coureurs FILLES et GARCONS de la catégorie U14, licenciés et sélectionnés par leurs comités régionaux.
- Les inscriptions devront parvenir impérativement par Email 48 heures avant la sélection à l'organisateur.
- Les renseignements suivants doivent impérativement figurer sur la feuille d'inscription : Numéro de code FFS, année de naissance, nom, prénom, club, comité régional.

19.3.4 : QUOTAS DE PARTICIPATION

	QUOTAS SELECTION TOPOLINO	
	<i>GARCONS</i>	<i>FILLES</i>
<i>COMITES</i>		
<i>AP</i>	4	4
<i>AU</i>	1	1
<i>CA</i>	2	2
<i>CO</i>	-	-
<i>DA</i>	4	4
<i>MB</i>	4	4
<i>MJ</i>	2	2
<i>MV</i>	2	2
<i>PE</i>	2	2
<i>PO</i>	2	2
<i>SA</i>	4	4
<i>GIRSA</i>	1	1
<i>CLUB ORG</i>	1	1
<i>TOTAUX</i>	29	29

19.3.5 : ORDRES DE DEPART

- M1 GS/SL : Tirage au sort à la mêlée F puis G
- M2 GS/SL : Inversion F puis inversion G
- M3 GS : F de 15 à 1 puis de 30 à 16 / G de 45 à 31 puis de 60 à 46
- M3 SL : F de 16 à 30 puis de 1 à 15 / G de 46 à 60 puis de 31 à 45

19.3.6 : MODALITES DE SELECTION

- 2 sélectionnées F et 2 sélectionnés G
- Addition des points courses des 2 meilleures manches en GS et en SL.
- Sont sélectionnés : le premier du GS au total des points courses des 2 meilleures manches, et le premier du SL idem.
- En cas de même vainqueur en GS et en SL, on retiendra en deuxième coureur, le meilleur second au total de l'addition des points course en GS ou en SL.
- Pour la POKAL CUP, on retiendra les 2 coureurs F et G suivants selon les mêmes modalités.

19.3.7 : MATERIEL TECHNIQUE

- Taille minimale des skis pour toutes les disciplines : 130 cm
- Le port d'une protection dorsale, homologuée et adaptée à la taille du skieur est obligatoire pour toutes les compétitions nationales quelle que soit la discipline.

19.3.8 : DESIGNATION DES TRACEURS

- Le DT FFS désignera les traceurs pour l'ensemble des épreuves.

CAHIERS DES CHARGES DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION TROFEO TOPOLINO/POKAL CUP

ARTICLE 1 : APPELLATION

"SÉLECTION NATIONALE U14 TROFEO TOPOLINO et POKAL CUP"

- Quelle que soit l'utilisation (orale, visuelle, écrite), les termes ci-dessus ne pourront être dissociés et se présenteront (à l'écrit) sous une police, un corps et une couleur identiques.

ARTICLE 2 : PARTENAIRES DE L'ÉVÉNEMENT

- L'organisateur reste libre de négocier des partenariats pour ces épreuves de sélection sous réserve de l'accord préalable de la FFS.

ARTICLE 3 – PRÉPARATION et MISE À DISPOSITION DES PISTES/MATÉRIEL

- Pour cette journée de sélection, les remontées mécaniques donnant accès à la piste de course seront gratuites pour les coureurs et les entraîneurs.
- Les épreuves doivent se dérouler sur des pistes bénéficiant d'un enneigement artificiel.
- Pour l'épreuve de SL, traçage à un piquet. Préférence Ø 25mm/maxi = Ø 27mm

ARTICLE 4 – PRISES EN CHARGE

- ⇒ Les frais de déplacement et d'hébergement du DT sont pris en charge par la FFS.